



Sion, le 7 mars 2007

Loi sur les caisses de retraite • COMMUNIQUE DE PRESSE

La FMEF dépose son recours au TF

Le syndicat faïtier de la fonction publique valaisanne dépose aujourd'hui même son recours contre la loi d'assainissement des caisses de pensions publiques au Tribunal Fédéral. Un recours plus riche et mieux étoffé.

L'attente a parfois du bon. La FMEF avait du reporter le dépôt de son recours, à cause d'un changement de base légale au TF. Ce délai lui a permis d'enrichir son argumentation. Une dizaine d'enseignants, fonctionnaires, policiers ont spontanément soumis leur cas à la Fédération. Leurs témoignages sont édifiants: proches de leur départ à la retraite, ils paient au prix fort la note de l'assainissement. Ces exemples illustrent très concrètement les inégalités engendrées par la nouvelle loi.

Cet élan témoigne aussi d'un fait: contrairement à ce que certains prétendent, la décision de recourir au TF n'est pas le choix d'un cénacle. Elle est née de cette base qui travaille chaque jour au service de l'Etat, dans les salles de classe, les bureaux, sur les routes. Rappelons que les délégués de la FMEF avaient approuvé cette action en justice à une écrasante majorité (216 oui contre 21 non) lors d'une assemblée extraordinaire en octobre dernier.

Pour le reste, la démonstration fondamentale de la Fédération n'a pas changé. Le recours dénonce une symétrie de sacrifices inexistante. A terme, la fonction publique débourserait 500 millions de francs pour le renflouement, et l'Etat 80 millions. Il souligne également la violation par l'Etat de l'obligation de négocier, reconnue par la Constitution fédérale et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Informations complémentaires: Michel Perruchoud, secrétaire général de la FMEF, au 079 701 73 63.